

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUIN 2014

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 juin 2014 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10313-06-14**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 mai et de l'assemblée extraordinaire du 26 mai 2014**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Octroi de la soumission – fourniture d'accessoires d'aqueduc et d'égout pour le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier
 - 4.2 Octroi de la soumission – fourniture des matériaux granulaires pour le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier
 - 4.3 Octroi de la soumission – fourniture de la machinerie pour le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier
 - 4.4 Octroi de la soumission – fourniture de produits de béton pour le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Liste du personnel embauché pour 2014
 - 5.2 Octroi d'aides financières
 - 5.3 Renouvellement de la couverture d'assurance collective au 1^{er} juillet 2014
 - 5.4 Autorisation de vente de terrain à Keven Gauthier
 - 5.5 Acquisition et vente de parcelles de terrain / M. Maxime Bergeron
 - 5.6 Signature du protocole d'entente / commandite Challenge Casino
 - 5.7 Renouvellement des contrats de service avec la firme Promotek Canada
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Installation d'une enseigne sur potence au 51 rue Dion
 - 7.2 Permis de rénovation PIIA – 51 rue Antoine-Grenier
 - 7.3 Installation d'une enseigne au 106 Boulevard Notre-Dame
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Renouvellement du contrat de location du restaurant de l'aréna
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion – Règlement de lotissement
 - 10.2 Avis de motion – Règlement de zonage

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUIN 2014

- 10.3 Avis de motion – Règlement sur les PIIA
- 10.4 Avis de motion – Règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
- 10.5 Adoption du règlement VC-434-14-1 – Zonage
- 10.6 Adoption du règlement VC-323-14-4 pourvoyant au traitement des élus municipaux de la Ville de Clermont

11. Comptes

- 11.1 Ratification des déboursés et salaires de mai 2014
- 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 mai 2014

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION NO. 10314-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 mai 2014 et de l'assemblée extraordinaire du 26 mai 2014 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leurs a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c.C-19).

La directrice générale a remis aux membres du conseil le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 20 mai 2014.

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

La directrice générale a remis aux membres du conseil le procès-verbal des soumissions sur invitation ouvertes le 30 mai 2014.

4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION – FOURNITURE D'ACCESSOIRES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LE PROLONGEMENT DES RUES BEAUREGARD ET ANTOINE-GRENIER

RÉSOLUTION NO. 10315-06-14

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture d'accessoires d'aqueduc et d'égout pour les travaux de prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier;

ATTENDU QUE le 30 mai 2014, M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

ATTENDU QUE la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Réal Huot Inc.;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Réal Huot Inc. pour un montant de 66 355,02 \$ incluant les taxes;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Réal Huot Inc., 2640 avenue Dalton (Parc Colbert) Québec (Québec) G1P 3S4, à Emco Corporation, 100-1800 Léon-Harmel, Québec (Québec) G1N 4R9, à Distribution Brunet Inc., 777 rue Perreault, bureau 100, Lévis (Québec) G6W 7Z9 ainsi qu'à Produits BCM Ltée, 340 Émile Couture, Chicoutimi (Québec) G7H 8B6.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUIN 2014

4.2 OCTROI DE LA SOUMISSION – FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR LE PROLONGEMENT DES RUES BEAUREGARD ET ANTOINE-GRENIER

RÉSOLUTION NO. 10316-06-14

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture des matériaux granulaires requis pour les travaux de prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier;

ATTENDU QUE le 30 mai 2014, M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

ATTENDU QUE la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc.;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc. pour un montant de 80 218,06 \$ incluant les taxes;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Fernand Harvey & Fils Inc., 7 rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B8, à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3 ainsi qu'à Aurel Harvey & Fils Inc., 555 rue Saint-Étienne, La Malbaie (Québec) G5A 1J3.

4.3 OCTROI DE LA SOUMISSION – FOURNITURE DE LA MACHINERIE POUR LE PROLONGEMENT DES RUES BEAUREGARD ET ANTOINE-GRENIER

RÉSOLUTION NO. 10317-06-14

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture de la machinerie requise pour les travaux de prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier;

ATTENDU QUE le 30 mai 2014, M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

ATTENDU QUE la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. pour un montant de 84 937,78 \$ incluant les taxes;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3, à Fernand Harvey & Fils Inc., 7 rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B8, à Aurel Harvey & Fils Inc., 555 rue Saint-Étienne, La Malbaie (Québec) G5A 1J3 ainsi qu'à Simon Thivierge & Fils Inc., 83 rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs (Québec) G0T 1S0.

**4.4 FOURNITURE DE PRODUITS DE BÉTON POUR LE PROLONGEMENT DES RUES BEAUREGARD ET ANTOINE-GRENIER
RÉSOLUTION NO. 10318-06-14**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a demandé un prix pour la fourniture de produits de béton pour les travaux de prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier;

ATTENDU QUE la compagnie Béton Provincial a proposé le prix le plus avantageux pour la fourniture des matériaux requis;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont procède à l'acquisition des regards et puisards requis pour le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier de la compagnie Béton Provincial au prix de 10 960,04 \$ incluant les taxes;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Alain Croisetière, Béton Provincial Ltée., 1825 avenue du Phare Ouest C.P. 160, Matane (Québec) G4W 3N1.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 LISTE DU PERSONNEL
RÉSOLUTION NO. 10319-05-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la liste des personnes engagées conformément à l'article 4 du règlement no. VC-406-08 « En matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire » et portant le numéro de pièce P1-2014-06-09.

**5.2 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO. 10320-06-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • FADOQ Les Joyeux Rentiers
<i>Aide financière annuelle</i> | 250 \$ |
| • SLA du Québec
<i>Marche pour la SLA Charlevoix – 22 juin 2014</i> | 150 \$ |
| • École Secondaire du Plateau
<i>Gala de l'excellence 2014</i> | 150 \$ |

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, CPA. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

**5.3 RENOUELEMENT DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE COLLECTIVE AU 1^{ER} JUILLET 2014
RÉSOLUTION NO. 10321-06-14**

ATTENDU QUE la compagnie SSQ Vie a fait connaître ses conditions de renouvellement pour le contrat d'assurance-collective pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

ATTENDU QUE M. Luc Dupont de la firme Samson Groupe-Conseil Inc. a procédé à l'analyse des taux de renouvellement présentés par SSQ Vie;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte l'avenant à la police d'assurance collective du groupe 68320 avec la compagnie SSQ Vie conformément aux conditions de renouvellement recommandées par M. Luc Dupont, de la firme Samson Groupe-Conseil Inc. en date du 22 avril 2014.

QUE la présente résolution soit adressée à SSQ Groupe Financier, 1200 rue Papi-neau, bureau 460, Montréal, Québec H2K 4R5, ainsi qu'à M. Luc Dupont, Samson Groupe-Conseil Inc., 275 Boul. des Braves, bureau 310, Terrebonne, Québec, J6W 3H6.

**5.4 AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN – KEVEN GAUTHIER
RÉSOLUTION NO. 10322-06-14**

ATTENDU QUE monsieur Keven Gauthier, 80 rue Antoine-Grenier à Clermont, s'est porté acquéreur d'un terrain de la Ville de Clermont, sur le lot 5 172 700 au cadastre du Québec en date du 13 décembre 2013;

ATTENDU QUE l'article 12 des conditions spéciales incluses au contrat de vente réserve à la Ville un droit de rachat du terrain, dans l'éventualité où l'acquéreur désire s'en départir dans un délai de 2 ans;

ATTENDU QUE monsieur Keven Gauthier a fait connaître son désir de procéder à la vente de son terrain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont autorise monsieur Keven Gauthier à vendre son terrain à une tierce partie, renonçant ainsi à sa priorité de rachat.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Keven Gauthier, 80 rue Antoine-Grenier, Clermont (Québec) G4A 1L6.

**5.5 ACQUISITION ET CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN – CÔTE ST-CHARLES
RÉSOLUTION NO. 10323-06-14**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à des travaux visant la fermeture de la Côte Saint-Charles;

ATTENDU QUE pour réaménager le secteur de façon adéquate, la Ville de Clermont a pris entente avec monsieur Maxime Bergeron, propriétaire du 1 Côte Saint-Charles, afin d'acquérir de celui-ci une parcelle de terrain et de procéder à une cession en sa faveur d'une autre parcelle de terrain adjacente à sa propriété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont se porte acquéreur du lot 5 476 224 au cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 154,3 mètres carrés, pour un coût total de 2 854,55 \$, propriété de monsieur Maxime Bergeron demeurant au 1 Côte Saint-Charles;

La Ville de Clermont cède à titre gracieux, à monsieur Maxime Bergeron le lot 5 476 223, d'une superficie de 37,3 mètres carrés;

QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence monsieur Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les actes notariés requis à la présente transaction.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUIN 2014

QUE la présente résolution soit adressée à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont, Québec, G4A 1H3 ainsi qu'à monsieur Maxime Bergeron, 1 Côte Saint-Charles, La Malbaie, Québec, G4A 1A5.

5.6 PROTOCOLE D'ENTENTE – COMMANDITE AU CHALLENGE CASINO DE CHARLEVOIX

RÉSOLUTION NO. 10324-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente avec le comité organisateur du tournoi de curling Challenge Casino de Charlevoix concernant la tenue de l'édition 2014 de cet événement.

5.7 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC LA FIRME PROMOTEK CANADA INC.

RÉSOLUTION NO. 10325-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale ou monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint soient autorisés à signer le renouvellement des protocoles d'entente avec la firme Promotek Canada Inc. concernant les systèmes de caméras Soltek III.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR POTENCE – 51 RUE DION

RÉSOLUTION NO. 10326-06-14

ATTENDU QU'une demande concernant l'installation d'une enseigne au 51 rue Dion a été déposée aux membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

ATTENDU QUE par sa résolution no. 2014-06-322, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'une enseigne sur potence au 51 rue Dion;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'une enseigne au 51 rue Dion.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à Mme Marilyn Perron, 51 rue Dion, Clermont, Québec G4A 0A3.

**7.2 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – PIIA – 51 RUE ANTOINE-GRENIER
RÉSOLUTION NO. 10327-06-14**

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation a été présentée pour la construction d'une toiture de protection au-dessus du patio existant sur la propriété située au 51 rue Antoine-Grenier;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par cette demande est situé dans la zone 138-Ha où le Règlement relatif aux PIIA est applicable;

CONSIDÉRANT QUE la construction proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE, le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution no. 2014-06-324, recommande au Conseil municipal l'acceptation du projet de construction d'une toiture de protection au 51 rue Antoine-Grenier;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet de construction tel que proposé.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à M. Éric Maltais, 51 Antoine-Grenier, Clermont, Québec G4A 1L2.

**7.3 INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE – 106 BOULEVARD NOTRE-DAME
RÉSOLUTION NO. 10328-06-14**

ATTENDU QU'une demande concernant l'installation d'une enseigne au 106, boul. Notre-Dame, suite 700 a été déposée aux membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

ATTENDU QUE par sa résolution no. 2014-06-326, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'une enseigne au 106 boulevard Notre-Dame;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'une enseigne au 106, boulevard Notre-Dame, suite 700.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à Nathalie Villeneuve, 106 boul. Notre-Dame, suite 700, Clermont (Québec) G4A 1G3.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**9.1 CONTRAT DE LOCATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA
RÉSOLUTION NO. 10329-06-14**

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique « Les Carrousels » de Clermont procède depuis plusieurs années à l'opération du restaurant de l'aréna ;

ATTENDU QUE l'entente signée avec le Club de patinage artistique prévoit que celle-ci peut être prolongée suite à un accord entre les parties ;

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique « Les Carrousels » a fait connaître son désir de poursuivre l'opération du restaurant et ce pour 2 années supplémentaires, aux mêmes conditions qu'actuellement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont renouvelle le contrat relatif à l'opération du restaurant de l'aréna pour une période de 24 mois, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2016, pour la somme de 4 000 \$ annuellement, plus les taxes provinciale et fédérale applicables.

Comme par le passé, la Ville de Clermont demande au CPA Les Carrousels :

- 1- d'acquérir la marchandise requise à l'opération du restaurant dans les limites de la Ville de Clermont, lorsque celle-ci est disponible;
- 2- de fournir une copie de son bilan financier annuel avant le début de chaque nouvelle année, fixée au 1^{er} septembre;
- 3- d'offrir au moins un choix de menu santé.

QUE monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs soit autorisé à signer le renouvellement du contrat avec le CPA Les Carrousels de Clermont.

QUE la présente résolution soit adressée au Club de patinage artistique « Les Carrousels » de Clermont, C.P. 4, Clermont, G4A 1K1 ainsi qu'à M. Nicolas Savard, directeur du service des loisirs.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
RÉSOLUTION NO. 10330-06-14**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son Règlement de lotissement;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de lotissement numéro VC-435-13;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par monsieur le Conseiller Éric Maltais, qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de lotissement numéro VC-435-13.

**10.2 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE ZONAGE
RÉSOLUTION NO. 10331-06-14**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par monsieur le Conseiller Bernard Harvey, qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-434-13.

**10.3 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LES PIIA
RÉSOLUTION NO. 10332-06-14**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son Règlement les PIIA;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no VC-438-13;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par monsieur le Conseiller Éric Maltais, qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural.

**10.4 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS
RÉSOLUTION NO. 10333-06-14**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions de ce règlement;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par madame la Conseillère Solange Lapointe, qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

**10.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-434-14-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. VC-434-13
RÉSOLUTION NO. 10334-06-14**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-434-14-1 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement no. VC-434-14-1 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUIN 2014

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le quatorzième jour d'avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-434-14-1 « Modifiant le règlement de zonage VC-434-13.

10.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-323-14-4 POURVOYANT AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CLERMONT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. VC-323-97-3 RÉSOLUTION NO. 10335-06-14

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-323-14-4 pourvoyant au traitement des élus municipaux de la Ville de Clermont et abrogeant le règlement no. VC-323-97-3;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) (ci-après la « Loi »), avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le douzième jour d'avril 2014, en même temps que le dépôt du projet de règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement no. VC-323-14-4 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-323-14-4 « pourvoyant au traitement des élus municipaux de la Ville de Clermont et abrogeant le règlement no. VC-323-97-3.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE MAI 2014 RÉSOLUTION NO. 10336-06-14

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de mai 2014 au montant de 236 157,36 \$ ainsi que le versement des salaires de mai 2014 au montant de 62 214,65 \$ et portant le numéro de pièce P2-2014-06-09.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-05-2014 RÉSOLUTION NO. 10337-06-14

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 JUIN 2014

le mois de mai 2014 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 352 447,87 \$ certificat de crédit disponible numéro 2014-06-1661 et portant le numéro de pièce P2-2014-06-09.

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Signature du livre d'Or pour souligner la victoire au Championnat Canadien de l'Est de l'équipe de Volley-Ball les Impulsifs de Charlevoix.

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10338-06-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 45.

**Jean-Pierre Gagnon
Maire**

**Brigitte Harvey
Directrice générale**